



Note aux syndicats sur la réunion du 16 juin 2015

Négociations parcours professionnels, carrières, rémunérations

Montreuil, le 18 juin 2015

La toute première observation est qu'au-delà des grilles, qui focalisent légitimement l'attention, l'accord qui sera proposé à la signature abordera de nombreuses dispositions relatives au déroulement de carrière, à la gestion des corps et cadres d'emploi, à "l'attractivité" de la fonction publique, à l'égalité professionnelle (du point de vue du classement des corps et cadres d'emplois féminisés dans la grille), aux modalités des négociations salariales.

L'accord constituant un ensemble (sans sous-signature de telle ou telle partie comme pour les accords Jacob), toutes les dispositions seront importantes et, pour l'essentiel, sont à appréhender ensemble.

Alors que sur la grille le gouvernement affirme être au bout de ses propositions, sur toutes les autres questions, les choses ne sont pas encore complètement calées.

Le texte du protocole sera négocié à partir de la réunion du 30 juin, pour un texte présenté par la ministre le 9 juillet. Des bilatérales permettront d'avancer parallèlement aux 4 réunions plénières d'ici le 9 juillet.

Concernant la grille, nous vous joignons les documents reçus.

Les conditions du déroulement de carrière, du reclassement d'une grille à l'autre (surtout pour la catégorie C), font aussi partie de l'appréciation de la grille. Nous ne disposons pas encore de l'ensemble de ces informations.

Concernant le calendrier, il est ramené de 2022 à 2020, avec une première étape de revalorisation sur la grille en 2017.

L'affirmation du principe garantissant pour tous les agents l'accès au minimum à un deuxième grade est importante, mais demande à être précisée quant à sa déclinaison.

Concernant la filière sociale, pour l'instant seule la décision de passage de la filière sociale en catégorie A est claire, le modèle étant celui des paramédicaux.

Concernant les bornages indiciaires de la catégorie A-type, ils seront harmonisés avec les corps enseignants et d'ingénieurs. De nombreux corps d'ingénieurs sont sur d'anciens bornages (enseignement supérieur et recherche,...).

La revalorisation de la valeur du point d'indice ne faisait explicitement pas partie de la négociation depuis le début. Pour la CGT, qui a toujours refusé que les déroulements de carrière (passages d'échelon, promotions, meilleure prise en compte des qualifications,...) soient mêlés aux négociations salariales proprement dites, le principe n'est pas choquant en soi.

Cependant, il va de soi que dans le contexte de gel inacceptable de la valeur du point d'indice que nous subissons, un engagement explicite du gouvernement sur sa revalorisation serait d'une importance particulière dans le contexte de cette négociation.

Concernant une première interprétation des grilles proposées par le ministère, quelques points sont à retenir.

La durée "statutaire" pour dérouler un grade est stable ou peu modifiée.

Le SMIC actuel équivaut à l'indice 315 majoré.

L'indice initial de la catégorie C passera à 330 (majoré).

L'indice terminal de la catégorie C se rapproche de l'actuel indice terminal du premier grade de la catégorie B, 486. Cet élément contraint à une réévaluation des catégories B et A.

L'indice initial de la catégorie B passera à 343 (majoré).

L'indice terminal du deuxième grade du B passe à l'ancien indice terminal du CII antérieur au NES, 534.

L'indice terminal de la catégorie B passe à 587.

L'indice initial de la catégorie A passera à 390 (majoré).

L'indice terminal du deuxième grade du A passe à l'indice maximal de la grille : 1015 brut et 821 majoré.

Tableaux grilles indiciaires (PPCR au 17 juin 15)

Catégorie C :

Situation actuelle				Situation future**			
	Début IM	Fin IM	Durée		Début IM	Fin IM	Durée
Echelle 3 (11 échelons)	321 *	363	22 ans	C1 (12 échelons)	330 (+9)	382 (+19)	26 ans
Echelle 4 (12 échelons)	323	382	26 ans	C2 (12 échelons)	332 (+9)	420 (+13)	26 ans
Echelle 5 (12 échelons)	326	407	26 ans				
Echelle 6 (9 échelons)	338	462	20 ans	C3 (10 échelons)	350 (+12)	473 (+11)	19 ans
2017				Fusion Échelle 4 et 5 en C2 Intégration des 4 points de prime dans la grille			
2018 à 2020				Revalorisation des grilles C1, C2 et C3			

(* IM 309 en 2013 et IM 315 en 2015)

** passage de 3 à 4 grades en 2016 et évolution indiciaires en plusieurs étapes

Catégorie B :

Situation actuelle				Situation future*			
	Début IM	Fin IM	Durée		Début IM	Fin IM	Durée
Grade 1 (13 échelons)	326	486	31 ans	B1 (13 échelons)	343 (+17)	503 (+17)	30 ans
Grade 2 (13 échelons)	327	515	31 ans	B2 (13 échelons)	356 (+29)	534 (+19)	30 ans
Grade 3 (11 échelons)	365	562	23 ans	B3 (11 échelons)	392 (+27)	587 (+25)	24 ans
2016				Intégration des 6 points de prime dans la grille			
2017 à 2018				Revalorisation des grilles B1, B2 et B3			

* plusieurs étapes pour y arriver

Catégorie A type :

Situation actuelle				Situation future*			
	Début IM	Fin IM	Durée		Début IM	Fin IM	Durée
Attaché (12 échelons)	365	658	24 ans 5 mois	Attaché (11 échelons)	390 (+25)	673 (+15)	26 ans
Attaché principal (10 échelons)	434	783	17 ans 6 mois	Attaché principal (9 échelons)	500 (+66)	821 (+38)	18 ans
Attaché hors classe (7 échelons + HEA)	626	HEA	12 ans 10 mois	Attaché hors classe ** (6 échelons + HEA)	655 (+29)	830	11 ans 6 mois
Directeur de service *** (14 échelons)	453	798	20 ans 2 mois	Directeur de service *** (14 échelons)	465 (+12)	IB 1020	24 ans
2017				1 ^{ère} étape d'intégration de points de prime dans la grille 1 ^{ère} étape de revalorisation			
2018				2 nd étape d'intégration de points de prime dans la grille (9 points d'IM à la fin des 2 intégrations)			
2019				2 nd étape de revalorisation			
2020				Revalorisation du dernier échelon d'Attaché principal ** et de Directeur de service ***			

* plusieurs étapes pour y arriver

** grade non utilisé dans tous les versants de la FP

*** grade en extinction dans la FPE